

N/REF : 8/12/2025 10H31 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C34861
V/Email reçu le Lundi 08/12/2025 à 10H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le

10 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 1 RUE DES GLENAN - MME MARATON 07 67 63 96 66
LOGEMENT N° 107577, PORTE N°04, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE SUR BEC

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 08/12

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE LOGEMENT 4

CONSTAT : FUIITE AU PLAFOND DANS LE LOCAL DU BALLON D'EAU CHAUDE

TENTATIVE D'ACCES AU LOGEMENT 14 : LOCATAIRES ABSENTS

REMARQUE : SUSPICION DE FUIITE EN DALLE QUI S'ÉTEND AU PLAFOND DU SALON

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 09/12/25 à 09H21 Mme A. CASAERT

POUVEZ VOUS NOUS TRANSMETTRE LES COORDONNÉES DES LOCATAIRES DU LOGEMENT 14 ?

NOUS VOUS REMERCIIONS PAR AVANCE POUR VOTRE RETOUR

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.